

LA VIOLENCE FAMILIALE

Plan d'action

*En Nouvelle-Écosse, personne ne
devrait être victime de violence
familiale et d'abus*



Table des matières

Introduction

Qu'est-ce que la violence familiale?	1
Qu'est-ce que la recherche nous dit?	2
Pourquoi avons-nous besoin d'un plan d'action?	2
Que contient le plan d'action?	2
Qui a élaboré le plan d'action?	4

Plan d'action

Objectifs du plan d'action contre la violence familiale	5
1 Programmes actuels : Ce que fait le gouvernement pour combattre la violence familiale	5
2 Travailler plus intelligemment ensemble : le gouvernement adoptera une autre méthode de travail?	6
3 De nouvelles actions pour combattre la violence familiale	8

Évaluation

Arrivons-nous vraiment à changer les choses?	12
--	----

Conclusion	14
-------------------------	----

Annexe A :

Liste des initiatives actuelles du gouvernement pour lutter contre la violence familiale	15
--	----

Annexe B :

Recommandations nécessitant une analyse plus poussée	23
--	----

INTRODUCTION

En Nouvelle-Écosse, personne ne devrait être victime de violence familiale et d'abus.

Malheureusement, pour trop de personnes, ce n'est pas le cas. Le gouvernement combat la violence familiale depuis de nombreuses années, mais il reste beaucoup à faire. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite un effort coordonné et permanent. C'est précisément l'objectif de ce plan. En Nouvelle-Écosse, personne ne devrait être victime de violence familiale et d'abus, que ce soit à la maison, au sein de la famille ou dans les relations intimes.

En 2008, le ministre de la Justice a donné suite aux préoccupations concernant la violence domestique en créant un comité pour renforcer les efforts dans ce domaine. Le Comité de prévention de la violence familiale (CPVF), composé de membres de la communauté et du gouvernement, a publié en juin 2009 un rapport contenant 70 recommandations. En septembre, dans le discours du Trône, nous avons annoncé que nous formulerions une réponse au rapport et aux recommandations en question.

Notre réponse se trouve dans le présent rapport.

Qu'est-ce que la violence familiale?

La violence familiale est un comportement néfaste perpétré dans les maisons, les familles et les relations intimes. Il s'agit d'un comportement dangereux qui ne devrait pas se produire.

« La violence familiale englobe la violence, l'abus et les comportements intimidants perpétrés de façon intentionnelle par une personne contre une autre dans une relation personnelle et intime. La violence familiale se produit entre deux personnes dont l'une exerce un pouvoir sur l'autre, causant de la peur et des dommages physiques ou psychologiques. Il peut s'agir d'un acte isolé ou d'une série d'actes qui constituent des abus répétés. La violence familiale peut se produire dans toute relation, mais les femmes en sont principalement les victimes, et les hommes principalement les auteurs. Les enfants et les jeunes peuvent subir des préjudices par la présence de violence ou par leur exposition à la violence dans la relation parentale en devenant victimes de violence, ou une combinaison des deux situations. »

(Rapport du Comité de prévention de la violence familiale, 2009)

La violence familiale est aussi communément appelée violence dans les fréquentations, violence entre partenaires intimes ou violence fondée sur le sexe. Cette violence se produit aussi bien dans les relations de même sexe qu'hétérosexuelles, transsexuelles et intersexuelles.

Qu'est-ce que la recherche nous dit?

La violence familiale touche tout le monde. De nombreux aspects, comme la culture, la race, l'origine ethnique, l'âge, l'identité sexuelle, les capacités/incapacités, l'orientation sexuelle, le revenu, le statut social ou encore les abus subis pendant l'enfance engendrent des problèmes, des inégalités et une vulnérabilité chez les femmes et les hommes. Par exemple, au Canada, les femmes autochtones sont plus souvent et plus gravement victimes de violence domestique que les femmes non autochtones.

Bien que la recherche indique que des proportions semblables de femmes et d'hommes déclarent avoir été victimes de violence familiale, l'ampleur et la gravité de la violence que subissent les femmes sont plus importantes. Par exemple, les hommes sont plus susceptibles de se faire tuer par un étranger, mais les femmes sont plus susceptibles d'être tuées par un partenaire intime (risque 45 fois plus élevé).

La recherche montre également que la plupart des victimes de violence familiale ne signalent pas ce type d'incident aux autorités. En Nouvelle-Écosse, parmi les femmes qui sont victimes de violence familiale, seule une sur quatre le signale à la police, et seulement une sur trois à une agence qui offre des services en la matière.

Pourquoi avons-nous besoin d'un plan d'action?

La violence familiale a des conséquences sur le bien-être des particuliers, des familles, des enfants et des communautés. Les coûts économiques sont considérables pour les victimes, leur famille, les enfants et la société dans son ensemble. Les liens entre la violence familiale et la santé physique et mentale, l'itinérance, les hospitalisations psychiatriques (pour les femmes) et l'incarcération (pour les hommes) sont bien connus.

Le gouvernement effectue actuellement un travail de prévention et de lutte sur plusieurs fronts grâce à des programmes dans certains ministères et organismes. Nous comprenons qu'il n'existe aucune approche unique pour combattre ce problème. Le plan proposé ici aborde cette question complexe de façon plus globale en mettant l'accent sur la sécurité des Néo-Écossais et en proposant des moyens d'intervention. Il cible également les facteurs qui conduisent à la violence familiale. Ce travail à long terme nous aidera à atteindre notre objectif, c'est-à-dire que personne en Nouvelle-Écosse ne soit victime de violence familiale et d'abus.

Que contient le plan d'action?

Grâce à ce plan, nous remplirons l'engagement que nous avons pris de répondre aux recommandations formulées par le Comité de prévention de la violence familiale. La vision du comité est la suivante : en Nouvelle-Écosse, personne ne doit être victime de violence familiale et d'abus. Nous souscrivons à cette vision et nous nous emploierons à la concrétiser grâce à la collaboration, la coordination, l'inclusion et des prises de décisions fondées sur des preuves, conformément à ce qui est indiqué dans le plan.

Le plan proposé :

- **effectue le recensement des programmes actuellement mis en place par le gouvernement** ainsi que des services accompagnant les recommandations du rapport du Comité de prévention de la violence familiale, c'est-à-dire :
 - Programmes visant à prévenir et à réduire la violence familiale
 - Services aux personnes victimes de violence
 - Diplômes et formations
 - Justice pénale
 - Interventions pour les auteurs d'abus

- **présente comment le gouvernement travaillera de manière plus intelligente** pour combattre la violence familiale de façon permanente en :
 - faisant appel à des personnes possédant une expérience du problème;
 - organisant des séances de travail en réseau (communauté/gouvernement) sur la violence domestique;
 - en créant des partenariats de recherche et d'évaluation sur la violence domestique;
 - en créant des partenariats pour la formation sur la violence domestique;
 - évaluant, surveillant et améliorant continuellement les lois, les politiques, les outils, les programmes et les services;

- **définit les 10 grandes actions** que le gouvernement prendra :
 - Lancer des campagnes pour sensibiliser et aider les gens à lutter contre la violence domestique.
 - Faciliter l'accès des victimes aux services existants.
 - Mettre en place un programme judiciaire pilote sur la violence familiale.
 - Proposer des modifications législatives pour mieux aider les victimes.
 - Aider les fournisseurs de services à répondre aux besoins des victimes de façon plus efficace.
 - Améliorer le soutien aux familles à risque et aux enfants.
 - Améliorer le soutien aux personnes qui commettent des abus.
 - Effectuer de la recherche pour mieux comprendre l'ampleur du problème en Nouvelle-Écosse.
 - Améliorer l'éducation et la formation sur le problème.
 - Évaluer les programmes pour améliorer les services de soutien.

Le plan d'action vise à changer les choses de façon durable grâce aux investissements actuels et à de nouveaux investissements pour renforcer la capacité du gouvernement, de la collectivité et des particuliers à réduire la violence familiale à long terme. Parmi les mesures indiquées dans le plan, certaines sont nouvelles et d'autres sont déjà en cours; certaines encore ont été redirigées vers des lacunes particulières.

Outre la mise en place d'un plan d'action spécifiquement axé sur la violence familiale, le gouvernement cible également ce problème complexe grâce à d'autres travaux :

- Stratégie de réduction de la pauvreté
- Stratégie pour les enfants et les jeunes
- Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité
- Stratégie contre la violence faite aux aînés
- Stratégie de prévention des blessures
- Stratégie pour l'alcool

Qui a élaboré le plan d'action?

Le comité de leadership du sous-ministre sur la violence familiale et entre partenaires intimes a supervisé l'élaboration de ce plan. Ce comité était composé d'employés responsables des politiques et des programmes au sein des ministères des Services communautaires, de l'Éducation, de la Santé, de la Promotion et de la Protection de la santé, de la Justice, des Offices des affaires autochtones, des affaires acadiennes, des affaires afro-néo-écossaises, de la Commission des personnes handicapées, de la Commission des droits de la personne, de l'Office de l'immigration, du ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre, du Conseil consultatif sur la condition féminine en Nouvelle-Écosse, de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, du ministère des Aînés et du Service des poursuites pénales. Le ministère de la Justice a coordonné les travaux du comité.

PLAN D'ACTION

Objectifs du plan d'action contre la violence familiale

Le plan d'action contre la violence familiale comprend un ensemble de mesures qui ont été mises au point avec la collaboration de 16 organismes gouvernementaux qui partagent les objectifs suivants :

- Faire de la sécurité des femmes et des enfants une priorité dans les politiques et programmes gouvernementaux.
- Accroître les prestations de services pour cibler les besoins des personnes touchées par la violence familiale, notamment les inégalités qui ont une incidence sur la santé et le bien-être des groupes marginalisés.
- Accroître l'accès aux programmes et aux services destinés aux victimes.
- Améliorer le traitement, la coordination et la gestion des cas pour les victimes.
- Améliorer le traitement, la coordination et la gestion des cas pour que les auteurs d'abus soient tenus responsables de leurs actes ainsi que pour favoriser leur réadaptation.
- Améliorer les connaissances, les compétences et les liens entre les personnes qui font un travail de prévention et de lutte contre la violence familiale.
- Mettre l'accent sur la planification et les politiques permettant de développer un contexte (social, politique et économique) propice à prévenir la violence entre partenaires intimes.

1 Programmes actuels :

Ce que fait le gouvernement pour combattre la violence familiale

Le gouvernement possède un large éventail de politiques, de programmes et de services qui ciblent certaines des recommandations du rapport du Comité de prévention de la violence familiale. Une partie de ce travail a débuté en 1995 grâce au cadre d'action contre la violence familiale et à un examen externe de ce cadre connu sous le nom de Rapport Russell 2001.

Voici certains des domaines d'action indiqués dans le rapport du Comité de prévention de la violence familiale ainsi que les mesures qui ont déjà été mises en œuvre. Ces mesures s'ajoutent aux nombreux programmes et services ainsi que lois et politiques actuellement en place pour lutter contre la violence familiale. Pour la liste complète, aller à la page 15.

Programmes actuels visant à prévenir et à réduire la violence familiale :

- Programmes scolaires publics (de la maternelle à la 12^e année) qui abordent les relations saines ainsi que le Code de conduite provincial dans les écoles
- Politiques et programmes sur le bon développement des enfants et les bonnes relations familiales, comme le programme des visites à domicile améliorées et la politique d'allaitement
- Services des centres de santé jeunesse offerts dans 53 écoles de la province

Services actuels pour personnes victimes de violence :

- Programme de counselling pour victimes d'actes criminels, destiné aux victimes de violence familiale et aux enfants exposés à la violence familiale
- Allocations de logement
- Info-Santé 811
- Financement d'organisations comme les maisons de transition, les centres pour femmes et les centres de ressources pour les familles
- Centres d'information sur le droit de la famille

Formations actuelles :

- Formation continue sur la prévention de la violence entre partenaires intimes pour la police, les éducateurs de la petite enfance, le personnel des services de protection des enfants ainsi que les coordonnateurs des programmes et des services de prévention et de réduction de la violence familiale

Domaine de la justice :

- Loi sur l'intervention contre la violence familiale (*Domestic Violence Intervention Act*)
- Lignes directrices sur les arrestations, les inculpations et les poursuites obligatoires
- Évaluation des risques de violence entre partenaires intimes, à l'échelle provinciale
- Protocole de coordination des affaires à risque élevé
- Postes de coordonnateur des programmes et des services liés à la violence familiale au sein des services de police

Interventions actuelles pour ceux qui commettent des abus :

- Programmes d'intervention destinés aux hommes
- Programmes sur les relations respectueuses pour les adultes et les jeunes en détention et sous surveillance communautaire

Voir l'**Annexe A** pour obtenir la liste complète des programmes et des services **actuellement** en place.

2 Travailler plus intelligemment ensemble : le gouvernement adoptera une autre méthode de travail

Les initiatives suivantes, qui font appel à une approche coordonnée pour lutter contre la violence familiale, permettront de changer la façon dont nous abordons le problème. Elles reposent sur des principes liés à la résolution de problèmes complexes et permettent de réaligner le travail en cours

avec les ressources actuelles. Elles nous permettront de continuellement surveiller ce que nous faisons pour mieux répondre à ce qui se passe en Nouvelle-Écosse.

Fonder le travail sur des expériences concrètes

Pour améliorer la façon dont nous luttons contre la violence familiale, nous devons nous appuyer sur des services qui fonctionnent bien en Nouvelle-Écosse et ailleurs. Nous devons élaborer des cadres d'évaluation en travaillant à la fois avec ceux qui fournissent des services et ceux qui en ont besoin et qui les utilisent. Cette initiative permettra de recueillir de façon régulière les expériences des personnes impliquées dans la lutte contre la violence familiale ou qui sont touchées par celle-ci, dont les victimes d'abus, les auteurs d'abus, des fournisseurs de services, des amis et des membres de la famille. Nous recueillerons et analyserons des points de vue multiples afin de pouvoir prendre des mesures adaptées.

Organiser des séances de travail en réseau sur la violence familiale

Afin de travailler plus intelligemment, nous favoriserons la création de partenariats collaboratifs entre les organismes et ministères du gouvernement et les organismes communautaires de prévention de la violence familiale. Pour faciliter ces partenariats, le gouvernement coanimera des séances de travail en réseau pour favoriser les partages de connaissances et la collaboration en vue de traiter les problèmes et de profiter des possibilités à mesure qu'elles se présentent.

Former un partenariat pour la recherche ainsi que l'évaluation des programmes et des services de prévention et de lutte de la violence familiale

Nous devons faire de la recherche et effectuer des évaluations de façon permanente. Le partenariat en question s'appuiera donc sur un large éventail de compétences, provenant notamment d'universités et de fondations. La méthode choisie, c'est-à-dire celle de la coordination, permettra de mettre à profit les ressources existantes, de réduire les recouvrements et de normaliser les processus. Elle ciblera d'abord l'établissement de priorités pour certaines des recommandations sur la recherche et l'évaluation du rapport du Comité de prévention de la violence familiale.

Créer un partenariat pour les formations sur la violence familiale

Pour les problèmes sociaux complexes, la formation est un besoin permanent. Le partenariat que formera le gouvernement permettra d'officialiser une approche coordonnée de la formation pour que les ressources soient utilisées le mieux possible et que le matériel de formation soit uniforme.

Effectuer de façon régulière des évaluations opérationnelles et des suivis, et apporter des modifications aux lois, politiques, outils, programmes et services

Nous adopterons une approche proactive pour lutter contre la violence familiale en utilisant le mieux possible les comités et les mécanismes en place pour déterminer et régler les questions opérationnelles, y compris l'évaluation des programmes et des services, ainsi qu'apporter les modifications nécessaires. Cela nous permettra de mettre à profit les investissements importants

qui ont déjà été effectués pour lutter contre la violence familiale. Le travail consistera à suivre les données en temps réel, analyser les interventions, profiter des possibilités, régler les problèmes cernés, ainsi qu'offrir des possibilités de collaboration.

3 De nouvelles actions pour combattre la violence familiale

Mettre en place de nouvelles initiatives axées sur les victimes, les auteurs d'abus, les familles à risque, les jeunes, la communauté et les travailleurs

Le gouvernement est en train de mettre en œuvre une série d'actions nouvelles fondées sur des faits, y compris les recommandations du rapport du Comité de prévention de la violence familiale.

Sensibiliser et aider les gens à lutter contre la violence familiale

- Lancer une initiative en milieu de travail sur la violence familiale pour sensibiliser les employés à ce problème. Cela permettra aux employeurs d'offrir des ressources sur le sujet et d'orienter les employés touchés par la violence familiale vers des services d'aide.
- Mettre en œuvre une campagne pilote Voisin-es, ami-es et familles pour donner aux gens des renseignements et des stratégies sur la prévention de la violence faite aux femmes. Cette campagne comprendra diverses activités de sensibilisation et sera mise à l'essai dans trois communautés (urbaine, autochtone et rurale). Elle s'appuiera sur des travaux en cours en Ontario où il existe du matériel en plusieurs langues ainsi qu'une initiative entièrement consacrée aux communautés autochtones.
- Élaborer une stratégie de communication pour s'assurer que les Néo-Écossais sont au courant des différents services offerts et savent comment y avoir accès.

Faciliter l'accès des victimes aux services

- Créer un centre électronique sur la violence familiale qui servira de base d'information pour tous les programmes et services disponibles, avec une cartographie des actifs communautaires permettant de déterminer et de promouvoir les services offerts aux victimes dans toute la province. La langue et les questions de déficience visuelle seront prises en considération.
- Faire traduire les documents dans plusieurs langues afin que les immigrants puissent avoir accès aux renseignements juridiques sur les droits et responsabilités spécifiques aux questions de la violence familiale dans d'autres langues que l'anglais et le français.
- Mettre en place un ensemble cohérent de ressources sur la sécurité pour les victimes; ces ressources seront également mises en ligne.
- Remettre aux victimes les téléphones cellulaires que les ministères de la Justice et des Services communautaires ont en trop afin de réduire leur isolement.

- Promouvoir l'utilisation d'Info-Santé 811, service téléphonique offert en tout temps avec des services d'interprétation dans plusieurs langues.
- Promouvoir le service d'assistance téléphonique provincial qui a récemment été élargi. Le numéro de téléphone de ce service, pour la région d'Halifax, est le 421-1188, et le 1-877-521-1188 (numéro sans frais) pour le reste de la province.
- Organiser des conférences de gestion dans le cadre du protocole de coordination des affaires à risque élevé pour les cas à haut risque impliquant des enfants.

Mettre en place un programme pilote de tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale

Le premier programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale sera mis en œuvre dans le cadre du présent plan d'action. Il sera mis à l'essai à Sydney et nous travaillerons avec les intervenants pour élaborer un programme efficace qui :

- offrira des interventions rapides et adaptées pour mieux protéger les victimes, amener les auteurs à répondre de leurs actes, ainsi que réduire ou prévenir les comportements abusifs;
- encouragera les organismes à travailler ensemble pour résoudre le problème complexe de la violence entre partenaires intimes et qui permettra de faire des changements durables;
- nous permettra de travailler avec des partenaires pour adapter à différentes cultures les programmes et services du programme pilote.

Apporter des changements à certaines lois pour mieux aider les victimes

- Modifier la loi sur la location à usage d'habitation (*Residential Tenancies Act*) pour permettre à un locataire de rompre les obligations financières d'un bail si sa sécurité est menacée par des risques de violence familiale.
- Modifier la loi sur la police (*Police Act*) pour permettre à la police de communiquer aux services destinés aux victimes des renseignements sur celles-ci.
- Modifier les lois sur la garde et le droit de visite pour les affaires instruites dans les tribunaux de la famille. Ces modifications seront fondées sur la *Loi sur la protection contre la violence familiale et l'intérêt supérieur des enfants* du Manitoba, laquelle permet aux tribunaux d'examiner les questions de violence familiale avant de communiquer les coordonnées d'une personne ainsi que de vérifier si un parent a déjà commis des actes de violence familiale.

Aider les fournisseurs de services à répondre plus efficacement aux besoins des victimes

- Élaborer et mettre en place une politique et des lignes directrices provinciales pour aider les fournisseurs de soins de santé à évaluer et intervenir de façon adéquate dans les situations de violence familiale. Cette politique et ces lignes directrices seront conçues afin de pouvoir intégrer la notion d'égalité en matière de santé ainsi que des approches culturelles spécifiques.

- Mettre en place un processus officiel et créer des plans pour les séances de gestion conjointe entre la communauté et les prestataires de services du gouvernement. Ces séances auront lieu au moment où la victime quitte une relation abusive et a besoin de nombreux services comme l'aide à l'emploi et au revenu, le logement et la santé.
- Élaborer, avec le Service des poursuites pénales, un langage commun pour les cas où la violence familiale et les questions de garde et de visite coïncident.
- Travailler avec les organismes partenaires de la justice et les ministères pour que des politiques et des pratiques adéquates soient mises en place pour pouvoir appliquer les lois et respecter les lignes directrices provinciales.
- Remettre aux prestataires de services des ressources sur la planification de la sécurité, y compris du matériel pédagogique pour aider le personnel de la santé à repérer les personnes touchées par la violence familiale et à les orienter vers des services adaptés.
- Créer et tester un programme pilote pour vérifier si les services et programmes offerts par les différents fournisseurs tiennent compte de la notion d'égalité en matière de santé et comprennent des approches culturellement adaptées.
- Veiller à ce que les ministères répondent aux exigences relatives aux services en français, y compris la prestation de services en français le cas échéant et la traduction de documents sur les services offerts aux victimes et aux auteurs de violence familiale. Une fois ces documents traduits, veiller à ce qu'ils soient distribués aux organismes communautaires.

Améliorer les services de soutien pour les familles et les enfants à risque

- Tester le programme « Caring Dads » afin d'aider les pères à développer des compétences parentales.
- Tester un programme d'apprentissage parental pour les familles à risque élevé, qui permette de répondre aux besoins des groupes vulnérables et à haut risque, y compris les hommes, les femmes ainsi que les jeunes aux prises avec le système de justice pénale. Établir des liens avec des organismes communautaires pour veiller à ce qu'ils continuent à offrir des programmes et des services de soutien pour ces groupes partout en Nouvelle-Écosse.
- Offrir, par le biais de SchoolsPlus, du counselling aux enfants exposés à la violence familiale.
- Offrir des services de soutien et de mentorat aux jeunes hommes et enfants à risque en améliorant les services proposés dans les centres de ressources pour les familles, les centres pour les jeunes et le programme « A Place to Belong » (développement d'un sentiment d'appartenance).

Améliorer les services de soutien pour les auteurs d'abus

- Améliorer les services offerts par l'entremise des programmes d'intervention auprès des hommes, y compris la normalisation des services offerts par les six organismes actuels.

Faire de la recherche pour améliorer les connaissances sur la violence familiale en Nouvelle-Écosse

- Mettre en place un projet de suivi bisannuel sur la violence entre partenaires intimes. Ce projet, unique au Canada, permettra de suivre les affaires de violence familiale à travers le système de justice pénale.
- Effectuer chaque année des sondages d'opinion sur les attitudes liées à la violence familiale. Cela permettra au gouvernement de comprendre l'évolution de l'opinion publique suite aux mesures prises pour lutter contre la violence familiale. Cette information servira également à élaborer des stratégies de sensibilisation du public.
- Produire un rapport statistique annuel sur la nature et l'ampleur de la violence familiale en Nouvelle-Écosse.
- Organiser des ateliers sur la violence familiale.

Améliorer les possibilités liées à l'éducation et à la formation

- Collaborer avec l'Université Dalhousie pour intégrer l'éducation et la formation sur la violence familiale dans le cursus des étudiants en médecine ainsi que des étudiants des domaines paramédicaux.
- Revoir le programme sur le développement de la petite enfance et y intégrer davantage d'information sur la violence familiale (selon les besoins).
- Consulter les intervenants clés au sujet des besoins de formation. Veiller à ce que le matériel et les renseignements puissent être consultés par divers groupes, y compris les Afro-Néo-Écossais, les Autochtones, les Acadiens, les immigrants et les réfugiés. Le travail de formation annuel ciblera la police, les professionnels de la santé, le personnel de première ligne travaillant avec des enfants ainsi que les organismes communautaires.
- Collaborer avec divers offices et certains prestataires de services pour élaborer et tester du matériel de formation conçu pour intégrer dans leurs programmes et services la notion d'égalité en matière de santé ainsi que les approches culturellement adaptées.

Évaluer les programmes

- Explorer comment les accès et les échanges supervisés peuvent être améliorés et rendus possibles dans les organismes communautaires.
- Vérifier l'efficacité et la sécurité énergétiques des édifices (p. ex. des maisons de transition et des services d'hébergement de deuxième urgence) dans toute la province. Vérifier quelles sont les possibilités de financement que permettent les subventions accordées pour améliorer les refuges, pour les questions d'entretien et d'efficacité énergétique des maisons de transition et des services d'hébergement de deuxième urgence.
- Explorer les possibilités liées aux logements de deuxième urgence pour les femmes autochtones, notamment en raison de la pénurie de logements dans de nombreuses communautés autochtones de la province.

ÉVALUATION

Arrivons-nous vraiment à changer les choses?

Nous suivrons de trois différentes façons les efforts visant à lutter contre la violence familiale.

Assigner les responsabilités en matière d'évaluation

En ce qui concerne les mesures présentées dans ce plan, les ministères responsables s'assureront de mettre en place des plans d'évaluation pour mesurer si les résultats visés sont atteints.

Le partenariat pour la recherche et l'évaluation coordonnera ce travail et en rendra compte dans ses rapports.

Évaluer les indicateurs de succès

Nous évaluerons le succès global du plan d'action en mesurant les indicateurs de succès suivants :

- Amélioration de la sécurité
- Programmes et services accessibles et culturellement adaptés
- Amélioration du traitement et de la gestion des cas
- Augmentation du degré de responsabilité des auteurs d'abus
- Plus grande participation aux programmes de réadaptation
- Amélioration des connaissances, des compétences et des réseaux pour ceux qui luttent contre la violence familiale
- Politiques permettant de créer des milieux solidaires (social, politique, et économique) qui aident à prévenir la violence entre partenaires intimes
- Collecte et analyse d'information provenant des personnes touchées par la violence domestique, et utilisation de ces renseignements pour éclairer les discussions et prendre des décisions
- Meilleures coordination, collaboration et sensibilisation communautaire par le biais de séances communautaires en réseau organisées par le gouvernement
- Initiatives de recherche et d'évaluation coordonnées avec partage des résultats
- Initiatives de formation coordonnées répondant aux besoins existants
- Suivi et interventions visant à répondre aux problèmes cernés

Suivi des résultats sur le long terme grâce à un rapport statistique annuel

Nous suivrons les résultats sur le long terme afin de pouvoir prendre des mesures adaptées :

- Nature, prévalence et fréquence de la violence familiale en Nouvelle-Écosse en général ainsi qu'au sein des diverses communautés
- Changer les attitudes, les comportements et les normes liés à la violence entre partenaires intimes grâce à des sondages d'opinion
- Principaux facteurs de risque et de protection relevés grâce à la recherche sur la prévention primaire

CONCLUSION

En Nouvelle-Écosse, personne ne devrait être victime de violence familiale et d'abus. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Après un examen approfondi de ce problème très répandu et complexe, nous avons élaboré un plan d'action cohérent pour :

- informer sur les services offerts et leur accès;
- déterminer des moyens de travailler plus intelligemment pour mieux répondre aux besoins;
- s'assurer d'investir là où les avantages seront les plus importants.

Notre plan d'action permettra de plus un dialogue continu et le réseautage entre le gouvernement et des groupes communautaires. En travaillant ensemble, nous pourrons améliorer les programmes et les services destinés aux personnes touchées par la violence familiale.

ANNEXE A

Liste des initiatives actuelles du gouvernement pour lutter contre la violence familiale

- **Loi sur les interventions en matière de violence familiale (*Domestic Violence Intervention Act*) :** Permet aux victimes de faire une demande d'ordonnance de protection d'urgence de 30 jours; en vigueur depuis avril 2003; cette loi a pour but de faire cesser la violence familiale.
- **Loi sur les services aux enfants et aux familles (*Children and Family Services Act*) :** Le paragraphe 22(2) stipule qu'un enfant a besoin de protection s'il a subi un préjudice physique ou émotionnel causé par une exposition à une violence familiale répétée et perpétrée ou subi par un parent ou le tuteur dudit enfant, et si le parent ou le tuteur en question omet ou refuse d'obtenir des services ou un traitement pour remédier au problème ou atténuer la violence.
- **Loi sur les droits et services aux victimes : loi permettant d'accorder des droits et de fournir des services aux victimes d'actes criminels (*Victims' Rights and Services Act: An Act to Provide Rights and Services to Victims of Crime*) :** Cette loi décrit les droits des victimes et prévoit la mise en place d'un fonds d'aide aux victimes.
- **Loi sur les pensions alimentaires et la garde d'enfants : loi pourvoyant au respect de l'entretien des conjoints, des conjoints de fait et des personnes à charge (*Maintenance and Custody Act: An Act Respecting the Maintenance of Spouses, Common-law Partners and Dependents*)**
- **Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires : loi pourvoyant à l'exécution des paiements en vertu des ordonnances alimentaires (*Maintenance Enforcement Act: An Act to Provide for the Enforcement of Payments Under Maintenance Orders*)**
- **Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (*Employment Support and Income Assistance Act*) :** Loi ayant pour objectif d'aider les personnes à devenir indépendantes.
- **Loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*) :** Le ministère de la Santé propose une aide et un soutien aux personnes de 16 ans ou plus qui sont maltraitées ou négligées et qui ne peuvent pas se protéger ou prendre soin d'elles-mêmes au plan physique ou mental. Ce travail est guidé par la loi sur la protection des adultes (*Adult Protection Act*) (1985), laquelle est actuellement à l'étude.
- **Loi sur la protection des personnes recevant des soins (*Protection of Persons in Care Act*) :** Cette loi offre une protection supplémentaire aux patients et aux résidents de 16 ans et plus qui reçoivent des soins dans des hôpitaux, des établissements de soins, des maisons de soins infirmiers, des foyers pour personnes âgées ou handicapées, en vertu de la loi sur les foyers de soins spéciaux (*Homes for Special Care Act*), ou des foyers de groupe ou des centres résidentiels en vertu de la loi sur les services aux enfants et aux familles (*Children and Family Services Act*). En vertu de cette loi, la violence peut être physique, psychologique, émotionnelle ou sexuelle; il peut également s'agir de négligence, de vol ou d'abus médicaux. La loi en question exige que les administrateurs d'établissements de soins de santé et les prestataires de services (y compris le personnel et les bénévoles) signalent rapidement toute allégation ou tout cas d'abus.
- **Loi sur le traitement psychiatrique involontaire (*Involuntary Psychiatric Treatment Act*) :** Cette loi permet à la police d'appréhender un individu pouvant être l'auteur de violence familiale en raison de troubles mentaux potentiels et de l'emmener dans un service d'urgence pour subir une évaluation psychiatrique.

Politiques, programmes et services liés à la justice pénale

- **Politiques sur l'agresseur dominant pour les services de police :** Seuls les agresseurs graves seront inculpés dans les affaires où les deux parties peuvent s'être agressées l'une l'autre.
- **Politiques d'arrestation et d'inculpation obligatoires pour la police :** Des arrestations ont lieu quand il existe des motifs raisonnables et probables de croire qu'une infraction a eu lieu.
- **Directives sur l'inculpation obligatoire :** Les procureurs doivent donner suite aux accusations de violence entre conjoints/partenaires chaque fois qu'il y a une bonne chance de condamnation et de poursuite dans l'intérêt public.
- **Protocole de coordination des affaires à risque élevé :** Les fournisseurs de services primaires transmettent les renseignements sur les affaires de violence entre conjoints/partenaires à haut risque et font des recommandations.
- **Guide de poche pour la police :** Ce guide comprend des informations sur l'évaluation des risques, le processus de demande d'une ordonnance de protection d'urgence, comment porter une accusation, la protection des enfants dans le besoin, traiter avec des armes à feu, faire un suivi des victimes qui communiquent avec d'autres intervenants, et lignes directrices sur l'application des lois.
- **Programme pour coordonnateurs des dossiers de la police sur la violence domestique :** Financement des postes de coordonnateurs des dossiers de police qui travaillent avec d'autres fournisseurs de services sur les affaires à risque élevé de létalité.
- **Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) :** Outil permettant d'évaluer les niveaux de risque, utilisé par la police et d'autres intervenants de la justice pénale pour évaluer les risques de violence entre partenaires intimes, dans le but d'utiliser les résultats pour gérer et coordonner les dossiers; la Nouvelle-Écosse a commencé à utiliser cet outil en 2008.
- **Outil d'évaluation des dangers :** Outil servant à évaluer le risque de létalité, utilisé par le personnel travaillant dans les services aux victimes, de la protection de l'enfance, de l'intervention auprès des hommes et dans les maisons de transition.
- **Projet pilote des services de poursuites pénales sur le règlement précoce des dossiers (Halifax) :** Ce projet permet d'intégrer les commentaires de la victime dans les conditions de libération liées aux affaires de violence familiale (risque non élevé) admissibles à un règlement rapide.
- **Réseau d'aide juridique mi'kmaw :** Aide financière pour le Réseau d'aide juridique mi'kmaw, lequel offre une gamme de services juridiques aux Autochtones.
- **Programmes pour adultes et jeunes en détention et sous surveillance communautaire :** Aide à la réadaptation et à la réinsertion : éducation sur la toxicomanie, gestion de la colère, compétences de vie, relations respectueuses et questions particulières à un sexe; certains programmes sont offerts en partenariat avec des organismes non gouvernementaux.
- **Relations respectueuses :** Outil conçu pour aider les hommes à comprendre ce qu'est la violence familiale, comment ils ont recours aux comportements abusifs, et comment faire face à la colère ou à d'autres situations qui dans le passé ont tourné à la violence.

Politiques, programmes et services • Prise en charge des personnes victimes de violence

- **Ligne d'aide** : Programme provincial d'aide et d'orientation par téléphone; personnel et bénévoles sur place de 8 h à 23 h ayant pour rôle d'apporter un soutien non clinique et d'orienter les personnes qui appellent vers des services qui peuvent les aider (la nature des appels varie considérablement mais concerne souvent le rôle parental, la violence familiale, la solitude et l'isolement, la toxicomanie, la santé mentale ainsi que les problèmes alimentaires et de logement). Ce service, qui est exploité par Feed Nova Scotia et financé en partie dans le cadre de la Stratégie à l'intention des enfants et des jeunes, sera offert 24 heures par jour en 2011.
- **Info-Santé 811** : Service offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine dans toute la province, permettant aux personnes qui appellent de parler avec une infirmière.
- **Ligne d'aide pour les aînés victimes d'abus** : Service d'information, d'aide et d'aiguillage pour toute personne qui se préoccupe des abus envers les aînés ou qui s'intéresse au problème. Le numéro sans frais de la ligne est le 1-877-833-3377; il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence.
- **Ordonnances de protection d'urgence** : Les victimes peuvent faire une demande de protection d'urgence de 30 jours pour faire cesser une situation de violence familiale.
- **Maisons de transition** : Services d'urgence et transitionnels offerts 24 heures par jour aux femmes (et à leurs enfants) victimes de violence et d'abus.
- **Centres pour les femmes** : Fournissent aux femmes et aux adolescentes des renseignements, des services, des programmes, des services de soutien et des conseils sur la prévention de la violence et les interventions.
- **Centres de ressources pour les familles** : Offrent des programmes et des services communautaires pour le bon développement et le bien-être des enfants et des jeunes en renforçant les liens familiaux et communautaires.
- **Native Social Counselling Agency** : Aide les personnes autochtones qui vivent hors réserve et qui sont confrontées à des problèmes sociaux, dont la violence familiale, à trouver des services de soutien. Cette agence gère également le Welkaqnik Next Step Shelter, lequel donne aux victimes de violence familiale un logement sûr et abordable pour une période maximale d'un an.
- **Programmes sur la sécurité pour les aînés** : Éducation et sensibilisation à la prévention du crime, aux abus envers les aînés et aux questions de santé et de sécurité; vise à améliorer la communication entre les aînés et la police; certains programmes offrent des services d'information et d'aiguillage et permettent des contacts directs avec les personnes âgées, souvent par le biais de visites à domicile par les coordonnateurs de la sécurité des aînés (consulter la publication du ministère des Aînés sur le vieillissement positif ou visiter le site www.gov.ns.ca/seniors pour obtenir des renseignements sur les programmes offerts).
- **Services de santé mentale des régions régionales de santé (RRS/IWK)** : Interventions pour ceux qui ont subi des problèmes de santé mentale en raison de la violence domestique.
- **Soins partagés** : Modèle de pratique collaborative consistant à placer un clinicien en santé mentale dans une clinique de soins primaires; il existe actuellement une initiative de soins partagés dans la région Capital, dans le cadre de laquelle une infirmière en santé mentale rend visite à certains refuges.
- **Programme des infirmières examinatrices des cas d'agression sexuelle** : Grâce à cette initiative, des infirmières offrent des soins immédiats et effectuent des examens médico-légaux sur des victimes d'agression sexuelle; il s'agit d'un partenariat entre le Avalon Sexual Assault Centre et le IWK Health Centre. Ces examens peuvent avoir lieu dans les quatre services d'urgence de la région régionale de la santé Capital. Ce programme existe également dans la région Guysborough Antigonish Strait grâce à un partenariat avec le Antigonish Woman's Resource Centre.

- **Changer pour le mieux : un livre pour les femmes victimes de violence** : Publication pour les femmes qui sont ou ont été victimes de violence; produite par le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse; il s'agit de la 6^e édition (mises à jour régulières).
- **Interventions prioritaires des services de protection de l'enfance pour les familles en situation de violence**
- **Amélioration de l'allocation de logement** : Meilleure allocation de logement pour les bénéficiaires ou les personnes faisant une demande d'aide à l'emploi et au revenu qui essaient de se sortir d'une situation de violence; cette allocation est accordée jusqu'à ce que le problème soit réglé (p. ex. tribunaux et counselling).
- **Dispense de versement d'une pension alimentaire** : Les règles du programme d'aide à l'emploi et au revenu ne s'appliquent pas, de sorte que le demandeur ou le bénéficiaire qui est victime de violence familiale ne soit pas obligé de continuer à verser une pension alimentaire à son conjoint ou au parent de l'enfant qui constitue une menace grave pour le demandeur/réceptiendaire ou d'autres membres de la famille.
- **Prestations pour besoins particuliers** : Le programme d'aide au revenu et à l'emploi offre des avantages aux demandeurs/bénéficiaires ou au conjoint d'un demandeur/bénéficiaire quand ce dernier montre qu'il n'est plus en mesure de couvrir le coût d'un article ou d'un service correspondant à un besoin particulier, p. ex. coût relatif au système d'intervention d'urgence en cas de violence familiale et dépôts en cas de dommages pour un nouveau logement.
- **Relocalisation en dehors de la région/province des clients admissibles** : Service offert par le biais du programme d'aide à l'emploi et au revenu si une situation de violence familiale est avérée.
- **Service confidentiel pour les victimes d'abus (SCVA)** : Initiative conjointe (fédérale/provinciale/territoriale) aidant à l'établissement d'une nouvelle identité et au déménagement des victimes de violence familiale ou entre partenaires intimes, ou exposées à des risques d'agression graves ou de mort, lorsque toutes les autres mesures de sécurité ont été épuisées.
- **Placement prioritaire dans des logements de location** : Dans les sept Commissions du logement de la Nouvelle-Écosse, les victimes de violence familiale sont les premières sur les listes d'attente de logements locatifs abordables (normalement, les Commissions du logement inscrivent les demandeurs approuvés sur ces listes et accordent les logements par ordre chronologique. Les victimes de violence familiale sont en revanche prioritaires pour les logements locatifs abordables (logements sociaux, logements avec supplément au loyer dans des appartements privés ou des logements à but non lucratif).
- **Programme de subvention pour les services de garde à l'enfance** : Priorité accordée aux enfants exposés à des risques de violence à la maison; garde subventionnée dans une garderie autorisée ou dans une garderie en milieu familial.
- **Centres d'information sur le droit de la famille** : Gamme de services liés au droit de la famille.
- **Programme provincial de services aux victimes** : Ce programme offre entre autres les services suivants : aide pour rédiger la déclaration de la victime, soutien aux témoins vulnérables, counselling pour les victimes d'actes criminels, planification de la sécurité et aiguillage vers des services de sécurité et de soutien.
- **Counselling pour victimes d'actes criminels et enfants exposés à la violence familiale** : Séances de counselling subventionnées pour les enfants exposés à la violence familiale.
- **Programme d'information pour les victimes** : Ce programme permet d'informer les victimes sur les remises en liberté des délinquants.
- **Programmes d'intervention pour les hommes** : Programmes et services pour les hommes qui se sont comportés de façon violente dans une relation intime.

- **Services de prévention et de traitement des dépendances des régies régionales de la santé (RRS) :**
Gamme de services allant de la prévention au traitement des personnes hospitalisées (thérapie individuelle, familiale et de groupe, soutien, intervention d'urgence) au sein de la communauté; ce travail se fait souvent avec des organismes communautaires et d'autres organismes de santé financés par le gouvernement.
- **Programmes pour femmes offerts par les services de prévention et de traitement des dépendances :**
Programmes ciblant les obstacles et les défis auxquelles les femmes sont confrontées, y compris celles qui sont victimes de violence ou de violence sexuelle et qui subissent également les conséquences liées à la consommation abusive d'alcool, de drogues ou de jeu.

Politiques, programmes et services • Soutien « systémique »

- **Financement des organisations de prévention et d'intervention contre la violence familiale :**
Ces organisations comprennent les maisons de transition, les programmes d'intervention pour hommes, la Native Social Counselling Agency, la Family Service Association of Eastern Nova Scotia, Stepping Stone, Alice Housing, Adsum House et les Avalon Sexual Assault Services (une somme supplémentaire de 500 000 \$ a été accordée aux maisons de transition et aux centres pour les femmes pour aider 18 centres – annonce faite en juillet 2010).
- **Financement pour les organismes et programmes communautaires en contact fréquent avec les victimes ou les enfants qui subissent la violence familiale :** Il s'agit notamment de :
 - **Centres de ressources pour les familles :** Programmes et services communautaires favorisant le bon développement et le bien-être des enfants et des jeunes en renforçant les liens familiaux et communautaires.
 - **Family SOS :** Programmes et services visant à renforcer les liens familiaux : intervention en milieu familial, services de soutien et éducation des parents.
 - **Programme de soutien des parents :** Programme offert dans diverses communautés de la Nouvelle-Écosse, offrant un soutien personnalisé à domicile, pour les enfants, les jeunes et leur famille, ou par le biais de programmes communautaires.
 - **Phoenix House :** Logement offert aux jeunes pour apprendre à devenir indépendants.
 - **Clubs garçons et filles du Canada :** Intervenant souvent auprès des enfants qui connaissent ou ont connu la violence familiale, ces clubs jouent un rôle important pour rendre les enfants plus forts grâce à des activités récréatives et en les aidant à développer des relations positives avec les adultes afin qu'ils puissent devenir des personnes fortes qui seront elles-mêmes en mesure de développer des relations positives.
 - **Grands Frères et Grandes Sœurs du Canada :** Encadrement personnel de chaque enfant; mentorat important.
 - **Ward 5 Community Centre :** Services offerts à un large éventail de clients; interventions et prévention de la violence familiale.
 - **Programmes Phoenix à l'intention des jeunes :** Services d'hébergement pour jeunes, dont certains fuient des situations de violence familiale.
 - **Halifax Information and Referral Information :** Programme d'amélioration de la lecture destiné aux habitants des quartiers nord d'Halifax; exposition à des modèles de comportement adulte positifs.
 - **A Place to Belong (développement d'un sentiment d'appartenance) :** Programme parascolaire offert dans des quartiers qui connaissent des problèmes socioéconomiques, ciblant le développement des compétences et relationnel, souvent donné par des organismes communautaires entretenant des liens étroits avec la communauté.

- **Veith House** : Maison de quartier dont le but est de répondre aux besoins des enfants, des personnes et des familles. Cette maison cible principalement les personnes vivant dans la pauvreté, l'autonomisation y étant un objectif permanent.
- **Jeunesse, J'écoute** : Counselling bilingue professionnel destiné aux enfants et aux jeunes, offert 24 heures par jour.
- **Protocoles sur la violence familiale et l'abus des services d'aide à l'emploi et au revenu** : Sensibilisation des travailleurs sociaux et du personnel des services d'aide à l'emploi et au revenu aux trois types de violence/ situations de violence (violence familiale/entre partenaires intimes, maltraitance et négligence des enfants, maltraitance et négligence des adultes) et détermination de leurs responsabilités si un client ou une autre personne est soupçonnée d'avoir été victime de violence et d'abus ou est à risque de l'être. Les travailleurs en question peuvent seulement intervenir en cas de violence et d'abus avérés en offrant un soutien financier immédiat (si cela est nécessaire) ainsi que de l'information sur d'autres services d'aide (revus et mis à jour en ligne en mai 2010 [à la fin de chaque protocole se trouve une liste de liens menant vers des renseignements sur les lois et sur chaque type de violence/abus]).
- **Protocoles officiels élaborés par des organismes d'aide à l'enfance et leurs bureaux régionaux ainsi que des maisons de transition, pour les victimes de violence familiale et les programmes de traitement des hommes violents** : Ces protocoles, qui sont revus tous les trois ans, prévoient une compréhension mutuelle des rôles et responsabilités à l'égard des enfants exposés à la violence familiale; réunions régionales régulières visant à s'assurer qu'il existe une approche cohérente pour intervenir auprès des victimes de violence par le biais de la communication, la collaboration et le travail d'équipe.
- **Politique de placement des Commissions de logement** : Priorité accordée aux victimes de violence pour l'accès au logement.
- **Guide de compétence culturelle pour les professionnels des soins de santé primaires de la Nouvelle-Écosse** : Guide en ligne avec outils et ressources pour aider les professionnels des soins de santé primaires à offrir des services culturellement adaptés. http://healthteamnovascotia.ca/cultural_competence/Cultural_Competence_guide_for_Primary_Health_Care_Professionals.pdf (en anglais seulement)
- **Lignes directrices en matière de compétence culturelle pour les soins de santé primaires** : http://healthteamnovascotia.ca/cultural_competence/CulturalCompetenceGuidelines_Summer08.pdf (en anglais seulement)
- **Guide sur la littératie en santé et les compétences culturelles** : Ressource destinée aux professionnels de la santé et de la promotion de la santé ainsi qu'aux partenaires communautaires pour créer, évaluer et adapter la documentation, les formulaires et le matériel de signalisation et faire en sorte que ceux-ci soient clairs, compréhensibles et adaptés, et reflètent la culture, la langue et les niveaux de littératie en santé des personnes ciblées. <http://www.gov.ns.ca/health/primaryhealthcare/healthLiteracy.asp> (en anglais seulement)
- **Dossier prénatal et formulaires d'évaluation maternelle** : Questions posées aux femmes enceintes sur la violence et les abus, le formulaire prénatal est utilisé par la plupart des fournisseurs de soins primaires en Nouvelle-Écosse, et le formulaire d'évaluation de la mère est utilisé dans les hôpitaux comme outil d'évaluation et de documentation.

- **Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH) :** Aide financière offerte à des organismes par la division des services de logement du ministère des Services communautaires pour réparer, remettre en état et améliorer des refuges pour les femmes, les enfants et les jeunes qui sont victimes de violence familiale. Ce programme aide également les organismes à acquérir ou à construire de nouveaux abris ou à agrandir les refuges et les maisons de deuxième urgence qui existent déjà.
- **Recherche sur les effets néfastes de l'alcool, de la toxicomanie et du jeu sur les relations, y compris sur la violence physique et émotionnelle :** Recherche menée par la division des services de prévention et de traitement des dépendances du ministère de la Promotion et de la Protection de la santé.
- **Publication sur les bébés et les familles en bonne santé :** Lignes directrices sur les questions de violence familiale
- **Formation sur la violence entre partenaires intimes :** Formation spécialisée sur la violence familiale, destinée aux professionnels du droit, avec formation annuelle des éducateurs sur la violence familiale.
- **Formation en ligne sur la violence entre partenaires intimes, destinée au personnel des programmes d'intervention précoce :** Offerte par le ministère de la Justice au personnel des programmes d'intervention précoce (programme de visites à domicile pour les enfants qui connaissent des retards de développement) et au personnel des services de protection des enfants.
- **Formation du personnel des services communautaires sur la violence familiale et les protocoles en matière d'abus :** Formation en ligne obligatoire avec questions sur la violence entre partenaires intimes et la maltraitance et la négligence des enfants et des adultes, pour aider les agents et le personnel des services d'aide à l'emploi et au revenu à faire des exercices d'évaluation et d'intervention pour les cas de violence et d'abus.
- **Formation du personnel des services communautaires sur le signalement et l'enquête d'allégations d'abus et de négligence :** Protocole destiné au personnel des établissements de soins réglementés pour la petite enfance et les agences de protection de l'enfance.
- **Formation du personnel des services d'éducation de la petite enfance sur le signalement et l'enquête d'allégations de violence et de négligence :** Formation permettant de comprendre les conséquences, sur les enfants, de la violence dont ces derniers sont témoins à l'égard d'autrui.
- **Formation sur la violence familiale pour le personnel des services de protection des enfants et des services résidentiels :** Formation en ligne et formation spécifique sur les interventions en situation de violence familiale.
- **Formation sur la violence familiale pour les parents d'accueil :** Formation ciblant les parents d'accueil d'un enfant qui a subi de la violence par le passé.
- **Exploration des obstacles systémiques aux interventions brèves et précoces par rapport à l'alcool, à la toxicomanie et au jeu dans les établissements de soins primaires :** La division des services de prévention et de traitement des dépendances du ministère de la Promotion et de la Protection de la santé a collaboré avec l'Université Dalhousie pour parler des possibilités d'influer sur la manière dont les programmes sur la consommation d'alcool et de drogues ainsi que sur le jeu sont conçus et enseignés.

Politiques, programmes et services liés à la prévention

- **Programme scolaire public** : Programmes sur la santé, les modes de vie sains et d'éducation familiale pour les élèves du primaire à la 12^e année.
- **Outil de dépistage Parkyn** : Toutes les nouvelles mères sont examinées cinq à sept jours après la naissance de leur bébé; la violence familiale est l'un des indicateurs de risque de cet outil.
- **Programme de visites à domicile améliorées** : Programme permettant de former les personnes qui font des visites à domicile dans le cadre du programme Great Kids, lequel enseigne aux parents de développer des relations saines, de réduire le stress et d'accéder à des services d'aide.
- **Projet d'évaluation des niveaux de sexualisation** : Explore les perceptions liées aux relations sexuelles et les différentes façons de les changer. La sexualisation aide à maintenir un climat propice à la violence entre partenaires intimes.
- **Politiques et programmes qui favorisent le bon développement des enfants et des jeunes** : Cadre sur le bien-être de l'enfant, modèle intégré de prestation de services et politique sur l'allaitement pour favoriser le développement de liens positifs au sein de la famille.
- **Stratégie sur l'alcool de la N.-É.** : Pour réduire les méfaits associés à la consommation d'alcool et de drogues ainsi qu'au jeu.
- **Stratégie de prévention des blessures de la N.-É.** : Pour s'attaquer aux causes profondes des blessures, y compris celles qui résultent de la violence entre partenaires intimes.
- **Violence entre partenaires intimes, violence sexuelle et inégalités sociales et économiques dans les collectes de données**
- **Ressources sur la santé publique** : Information sur la violence entre partenaires intimes et les relations saines, y compris :
 - **Tendres soins** : série de guides destinés aux parents de nouveau-nés, allant de la naissance à un an (le prochain guide, sur les enfants de un à trois ans, sera publié en 2011); le guide intitulé *Parents et familles*, qui fait également partie de cette série, contient des renseignements sur les compétences parentales et le développement de relations saines.
 - **Le sexe? Pour une sexualité saine** : Publication sur les relations saines, le consentement sexuel et les agressions sexuelles.
- **Centres de santé jeunesse** : Les conseillers des centres de santé jeunesse donnent des renseignements sur le développement de relations saines et offrent un soutien dans toute la province.
- **Gestion des dossiers du service d'aide à l'emploi et au revenu** : Les agents de ce service gèrent de manière proactive les besoins des bénéficiaires (y compris ceux qui sont liés à la violence familiale) et offrent des renseignements à ces derniers sur d'autres services de soutien.
- **Maisons de transition, centres pour les femmes, centres de ressources pour les familles et programme sur le rôle parental** : Programmes de prévention
- **Financement des projets de prévention de la criminalité** : Pour les projets qui financent des événements, des activités et du matériel permettant aux jeunes Néo-Écossais de prendre part à des programmes communautaires; offert aux groupes communautaires par l'intermédiaire du ministère de la Justice.
- **Subventions pour la sécurité des aînés** : Permettent d'améliorer et d'élargir les programmes de la N.-É. pour la sécurité des aînés afin de répondre aux préoccupations des aînés en la matière en éduquant et en sensibilisant sur la prévention de la criminalité, les abus et les questions de sécurité et de santé, ainsi qu'en améliorant la communication entre les aînés et la police. Il s'agit d'une initiative conjointe des ministères de la Justice et des Aînés.
- **Présentations sur les abus des aînés** : Disponibles pour les groupes communautaires intéressés, par l'intermédiaire du ministère des Aînés ou des programmes locaux sur la sécurité des aînés.

ANNEXE B

Comme ce plan l'indique, le gouvernement va de l'avant en prenant des mesures visant à donner suite à la plupart des recommandations contenues dans le rapport du Comité de prévention de la violence familiale. Notre plan d'action prévoit également de poursuivre le travail pour donner suite aux autres recommandations :

- Explorer, pour les écoles publiques, des initiatives de prévention de la violence familiale fondées sur des preuves et qui soient culturellement adaptées.
- Encourager la création de programmes particuliers à un sexe sur la violence dans les relations.
- Examiner les programmes de formation initiale et continue des enseignants, des conseillers d'orientation et des autres membres du personnel des écoles afin d'y inclure la sensibilisation et la prévention à la violence familiale ainsi que des services de recommandation.
- Élaborer, en collaboration avec les éducateurs de la petite enfance et des personnes qui travaillent avec des jeunes enfants, des programmes et des ressources destinés à éduquer les jeunes enfants sur les relations saines.
- Collaborer avec les centres de santé jeunesse, les équipes des écoles-santé, le Bureau de liaison avec les Mi'kmaq, la Division des services afro-canadiens, l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse ainsi que les services de liaison avec la police pour créer des programmes sur les relations saines et le développement d'un bon climat à l'école.
- Encourager les responsables de programmes d'éducation des adultes, les écoles, les universités et les autres institutions à ajouter à leurs programmes la violence familiale.
- Collaborer avec les jeunes (à la fois dans les écoles et en dehors) pour élaborer des approches innovatrices en matière de prévention de la violence familiale, la violence dans les fréquentations, les agressions sexuelles, le harcèlement et la promotion de relations saines.
- Créer des postes dans les communautés pour aider les victimes à avoir accès à divers services (p. ex. aide à l'emploi, aide au revenu, logement et santé), pour s'éloigner de relations de violence.
- Améliorer l'aide aux victimes qui ont recours à la justice, notamment grâce aux services de conseillers pour aider les victimes à comprendre le système judiciaire.
- Soutenir les initiatives en cours sur les modèles autochtones de justice réparatrice, le tribunal des Premières nations et les procédures judiciaires spécialisées (p. ex. Gladue), ainsi que les interventions auprès des auteurs d'actes de violence.
- Établir des relations de collaboration entre la police et les fournisseurs de services aux autochtones afin que des approches et des protocoles adéquats puissent être mis en place pour traiter les affaires de violence familiale chez ces derniers.
- Explorer comment le système judiciaire puisse reconnaître et intervenir auprès d'un agresseur qui continue d'abuser sa victime en la maintenant dans le système grâce à des poursuites répétées, ou quand l'agresseur décide de se représenter lui-même dans l'intention d'intimider la victime.
- Examiner comment les mandats et les responsabilités des provinces créent des obstacles supplémentaires pour les victimes autochtones qui cherchent à obtenir des services.

- Soutenir les modèles globaux de prestation de services, en particulier pour la communauté autochtone.
- Faciliter les liens entre les différents gouvernements (fédéral, provincial et Premières nations) ainsi que les organisations autochtones afin que les besoins des personnes autochtones qui se trouvent en situation de violence familiale puissent être traités grâce à des programmes et des services efficaces mis en œuvre en temps voulu.
- Aider les Autochtones et d'autres communautés à élaborer des programmes de prévention de la violence familiale. Offrir cette aide de manière globale et en tenant compte des spécificités culturelles.
- Examiner comment une campagne de marketing social pourrait être utile pour changer les attitudes et les comportements liés à la violence familiale, et notamment pour sensibiliser les diverses communautés sur les questions en la matière.